



COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N°3 POUR LA RÉVISION DU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS PÉRIGORD VERT

Présents :

Charly LABROUSSE (Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord)
Annie SEDAN (Canton d'Excideuil, Commune d'Excideuil)
Françoise DAGNAUD (Commune de la Roche-Chalais)
Béatrice GENDREAU (Conseil Régional de l'Aquitaine)
Emmanuel MAZEAU (Espace Économie Emploi de Thiviers, MDE Périgord Nord)
Sylviane NÉE (Commune de la Chapelle-Faucher)
Sophie ROLIN (Pôle Expérimental des Métiers d'Art)
Christine FRAUX (Mission Locale du Haut-Périgord)
Coralie SAUTIER (Communauté de Communes du Pays de Lanouaille)
Michel EVRARD (Parc Naturel Régional Périgord-Limousin)
Jean-Didier ANDRIEUX (SYMAGE Bassin de la Dronne)
Yves MARIAUD (SYMAGE Bassin de la Dronne)
Francine BERNARD (Communauté de Communes du Haut-Périgord)
Bertrand DENIS-PALEM (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne)
Alain DIONNEAU (Conseil de Développement)
Laurence VALLEE-HANS (Préfecture de la Dordogne)
Isabelle HYVOZ (Communauté de Communes du Pays Thibérien)
Jeannik NADAL (Pays Périgord Vert ; Canton de Montagnier)
Valérie CHAMOUTON (Conseil Général de la Dordogne)
Joëlle REYTIER (Conseil Général de la Dordogne)
Annick MAURUSSANE (MSA)
Marie MOULENES, Martin CROUZAL, Florent DELBOS et Valérie DUMAS (Pays Périgord Vert)

Excusés :

Colette LANGLADE (Députée de la troisième circonscription de la Dordogne)
Jean-Marie LAPEYRE (Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais)
Kate MAILFERT (Commission Économie ; Conseil de Développement)
Jacques DELAVIE (Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye)
Jean GANIAYRE (GAL Pays Périgord Vert ; Canton de Brantôme)
Jean-Paul COUVY (Communauté de Communes Dronne et Belle ; Canton de Mareuil sur Belle)
Pascal MECHINEAU (Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais ; Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin)
Jean-Jacques GENDREAU (Canton de Saint-Aulaye)
Didier GOURAUD (CESER)
Laurence BÉGUIN (Sous-Préfecture de Nontron)

Objectifs de la réunion :

- Validation du nouveau projet de territoire du Pays (enjeux et objectifs) ;
- Présentation et discussion autour d'une proposition de quatre stratégies pour la candidature Leader 2014-2020.

Pièces jointes :

- Projet de territoire du Pays (enjeux et objectifs) validé par le Comité de Pilotage n°3 le 8 septembre 2014.

Introduction :

En introduction, les objectifs de la réunion ont été présentés et un rappel sur la démarche a été réalisé :

Dates	Étapes
Le 12 mai	Début de la démarche en Conseil d'Administration du Pays
De mi-mai à début juillet	Actualisation du diagnostic de territoire
Le 1 ^{er} juillet	Comité Technique n°1 : Diagnostic de territoire
Le 3 juillet	Comité de Pilotage n°1 : Diagnostic de territoire et analyse AFOM du territoire (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)
De début juillet à début août	Analyse AFOM du territoire Enquête auprès des habitants Entretiens avec des acteurs du territoire Contributions du Conseil de Développement
Le 31 juillet	Comité Technique n°2 : Analyse AFOM
Le 4 août	Comité de Pilotage n°2 : Analyse AFOM et enjeux du territoire
De début août à début septembre	Définition du nouveau projet de territoire du Pays à partir des éléments récoltés tout au long de la démarche
Le 2 septembre	Comité Technique n°3 : enjeux et objectifs du nouveau projet de territoire
Le 8 septembre	Comité de Pilotage n°3 : validation du nouveau projet de territoire et proposition de stratégies pour le programme Leader 2014-2020
Du 8 septembre au 29 septembre	Définition de la stratégie à retenir pour la candidature Leader 2014-2020 Recensement de projets / idées de projets du territoire
Le 29 septembre	Assemblée générale élargie : validation du projet de territoire du Pays et validation de la stratégie Leader 2014-2020 <i>Le document préparatoire à cette rencontre sera en ligne sur le site internet du Pays à partir du 22 septembre.</i>

Le nouveau projet de territoire du Pays (enjeux et objectifs) :

Les enjeux et les objectifs qui constituent le nouveau projet de territoire du Pays ont été présentés (voir document ci-joint).

DISCUSSION :

Le projet de territoire a suscité de nombreuses interrogations par rapport à la réalisation de tous ses objectifs et sur son lien avec la stratégie Leader.

Un participant considère qu'il reste à définir le chemin pour atteindre les objectifs du projet de territoire. Or, les éléments de cadrage définitif des outils de financements ne sont pas encore connus. Cela explique que la stratégie ne soit pas encore définie. La stratégie Leader ne va répondre qu'à une seule partie du projet de territoire du Pays. Il est précisé, lors des échanges, que la deuxième partie de la réunion portera sur une proposition de quatre stratégies pour le futur programme Leader.

Par ailleurs, un participant considère que les enjeux et les objectifs du nouveau projet de territoire sont communs à d'autres territoires ruraux. Quels sont les éléments différenciant du projet pour le Périgord Vert ? Qu'est-ce qui va être nouveau et spécifique ? Qu'est-ce qui donnerait une identité particulière au territoire ? Il est répondu que, dans la définition des enjeux, il a été privilégié une entrée thématique et non transversale. Les enjeux tels qu'actuellement définis sont à la fois généraux, mais aussi spécifiques au Périgord Vert. Ils donnent une image de ce que l'on veut pour le territoire. Ce sont des enjeux concrets. Le Pays souhaite se démarquer des autres territoires ruraux, tout en étant vigilant à ce que les acteurs du territoire se reconnaissent dans le projet.

Un participant fait remarquer que les objectifs doivent se rapprocher le plus possible de la réalité. Ce qui va caractériser le projet, c'est la stratégie. Il est répondu qu'il est difficile d'aller plus loin dans la matérialisation de la stratégie pour le moment. Le projet de territoire est volontairement large pour ne rien oublier.

Un participant pense qu'il faudrait davantage cibler le projet de territoire en réajustant des éléments une fois que les cadrages réglementaires et financiers seront connus. La rivière Dronne pourrait être un axe stratégique commun à tout le territoire et cela ne transparaît pas dans le projet de territoire. Il est répondu que le ciblage sera l'objet de la stratégie. Il est préférable que le projet de territoire soit le plus large possible car ne pourront être financés au final seulement ce qui aura été ciblé dans le projet de territoire.

Un participant pense qu'il reste encore un important travail à mener pour définir la stratégie Leader, qu'à vouloir ne rien oublier, rien ne ressort véritablement. De plus, si le Pays souhaite communiquer sur son projet auprès des habitants, il faut revoir la sémantique de certains intitulés. Il est répondu qu'un document de communication est prévu afin de vulgariser le projet de territoire, de transmettre un message simple à tous les acteurs et habitants du territoire.

De nombreux participants se reconnaissent dans les enjeux et objectifs de ce nouveau projet de territoire. Le choix des enjeux semble pertinent par rapport à la réalité du Périgord Vert et à ses besoins.

Les enjeux correspondent à ce qui a été dit lors des réunions précédentes. On note ainsi un décalage entre des participants qui ont suivi l'ensemble des réunions de la démarche de révision du projet de territoire et ceux qui n'ont pu venir régulièrement.

Par ailleurs, la notion de densité de services est à préciser, notamment dans le premier enjeu sur la ruralité de proximité, et la notion de « formation » conviendrait mieux que celle de « professionnalisation » afin d'englober les différents types d'acteurs du territoire, qu'ils soient professionnels ou non.

Le ciblage vers une stratégie reste à préciser en prenant en compte le fait que les finances publiques ne sont pas extensibles. Les crédits qui pourront être mobilisés ne pourront pas répondre à la totalité du projet de territoire dans le contexte de raréfaction des crédits publics. Un point de vigilance est à avoir quant à la complémentarité des outils de financement.

- **Le projet de territoire du Pays a été validé.**

Des éléments de cadrage sur les programmes de financement :

Un rappel a été fait sur des éléments de cadrage à propos des prochains programmes de financement.

LE PROGRAMME LEADER

Candidature à déposer avant le 15 décembre 2014

Thématique pré-sélectionnée : attractivité territoriale

Deuxième thématique transversale : transition écologique et énergétique

Nécessité de faire un projet de territoire, une analyse AFOM, de dégager des enjeux et des objectifs à traduire en fiches-actions

Importance de la complémentarité et de la cohérence avec le FEADER et les autres fonds, et les co-financeurs

Taux d'intervention de 53 % - contreparties nationales

Partenariat public – privé : un GAL 50 % - 50 % avec triple quorum

FEADER affecté au territoire pour des objectifs précis : plus-value Leader à prouver, indicateurs, performance

Projets structurants (de 1 à 4) = 20 % de l'enveloppe (300 000 €)

- Capacité à fédérer, entraînement, effet démultiplicateur
- Rayonnement / attractivité, retombées économiques
- Un minimum de 400 000 € en coût total
- Portage par une intercommunalité

Coopération

Le Pays suivra des formations sur le programme Leader 2014-2020 et la candidature, organisées par Pays et Quartiers d'Aquitaine, les 16 septembre, 30 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2014.

La réponse à la candidature se fera au premier trimestre ou premier semestre 2015.

LE CONTRAT DE COHÉSION AVEC LA RÉGION

Règlement voté en Région en octobre 2014 : cohérence, solidarité : signature CCDT début 2015, chacun son rythme

Territoires fragiles : droit commun + aides spécifiques

Contractualisation sur 5 ans (avenant possible au bout de 3 ans)

Seules les intercommunalités sont éligibles

Aides différenciées : 3 taux différents suivant le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé

Les thématiques abordées :

- Axe 1 : Emploi, développement et diversification de l'économie locale : formation ; aides à la création / reprise / transmission ; ESS ; innovation pour les TPE ; commerce et artisanat (ciblé) ; circuits courts ; immobilier d'entreprises ; ZAE ;
- Axe 2 : Cohésion et aménagement équilibré des territoires : performance énergétique des bâtiments ; santé (ingénierie + MPS) ; projets d'urbanisme (ingénierie SCoT, étude TBV, opérations du SRCE) ; habitat / logement ; culture / sport.
 - Priorité transversale A – Jeunesse : logement, employabilité, services ;
 - Priorité transversale B – Ingénierie : développement économie générale (échelle Pays) + économie spécifique ; ingénierie expérimentale.

Une rencontre technique entre le Pays et la Région Aquitaine aura lieu le 17 septembre 2014.

Pour qu'un projet soit finançable par d'autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Général), il doit rentrer dans la stratégie du Pays.

LE RÈGLEMENT D'INTERVENTION TOURISME

Rappel :

- Le développement économique et l'emploi ;
- Le renforcement de la solidarité ;
- La valorisation des espaces (littoral, rural, montagne, urbain) et des filières ;
- Le renouvellement de la structuration touristique des territoires (appel à projet territorial) : projet commun :
 - La professionnalisation ;
 - La définition d'une stratégie numérique partagée du territoire ;
 - L'optimisation du fonctionnement des Offices de Tourisme ;
 - La modernisation des structures d'accueil touristique ;
 - Le renforcement des démarches collectives orientées vers la qualité.

Quatre propositions de stratégies pour le Programme Leader 2014-2020 :

Pour commencer à aborder la stratégie du Programme Leader 2014-2020, quatre idées de stratégies possibles ont été proposées au Comité de Pilotage.

1 – Un territoire de qualité pour renforcer son attractivité :

Axes possibles :

1. Faire de la qualité de vie un élément fédérateur des acteurs du territoire et un principe de notre ruralité :

- Qualité de l'environnement et du cadre de vie
- Professionnalisation des acteurs et qualité du lien social

2. Améliorer la qualité du vivre et de l'habiter en Périgord Vert :

- Qualité de l'habitat
- Accès aux soins
- Maillage d'équipements et de services de proximité
- Mobilité et accessibilité

3. Développer une économie locale diversifiée, innovante et de qualité :

- Développement d'une économie de qualité autour des spécificités du territoire et création d'emplois
- Tourisme de qualité, d'itinérance, de pleine nature

4. Communiquer sur un territoire de qualité :

- Communiquer à l'extérieur du territoire pour renforcer son attractivité
- Communiquer à l'intérieur du territoire pour renforcer l'identité « Périgord Vert »

Ou

2 – Bien vivre et bien vieillir en Périgord Vert :

Axes possibles :

1. Pouvoir accéder facilement au Périgord Vert :

- Mobilité physique, déplacements
- Accès au très haut débit, usages numériques
- Communication, information

2. Favoriser l'économie présentielle autour des services :

- Assurer une présence de services de proximité
- Maintenir et développer les services de santé
- Créer des emplois liés à la présence de personnes âgées

3. Favoriser un cadre de vie adapté aux personnes âgées :

- Préservation et amélioration du cadre de vie et de l'environnement
- Encourager un habitat fonctionnel et adapté aux personnes âgées
- Favoriser le maintien à domicile
- Favoriser de nouvelles formes d'habitat

4. Encourager et faciliter le lien social :

- Accès à la culture, notamment des personnes âgées
- Pratiques sportives, notamment des personnes âgées
- Lien intergénérationnel

Ou

3 – De nouvelles formes de mobilité et de lien social :

Axes possibles :

1. Pouvoir communiquer et favoriser le lien social :

- Mettre en réseau les personnes et les entreprises
- Encourager les formes associatives
- Encourager le regroupement et la mutualisation entre les acteurs
- Faciliter l'installation de nouveaux arrivants

2. Poursuivre le maillage de proximité des services à la population :

- Assurer un maillage de proximité par la création de services et d'entreprises
- Agir en faveur de la transmission des professionnels
- Faciliter l'accès aux soins, aux loisirs de proximité
- Accéder au très haut débit
- Encourager un logement adapté à tous et mis aux normes

3. Lever les freins à la mobilité des publics spécifiques :

- Mobilité des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation d'exclusion, des en situation de handicap, en insertion professionnelle, des touristes
- Encourager au maintien à domicile des personnes âgées
- Pouvoir accueillir et héberger sur le territoire
- Favoriser les usages numériques et l'accès au très haut débit

4. Intégrer à la mobilité la notion de développement durable :

- Favoriser les moyens de transport respectueux de l'environnement
- Préserver les continuités écologiques

Ou

4 – Favoriser le renouvellement démographique du Périgord Vert :

Axes possibles :

1. Développer et renforcer l'économie locale :

- Faciliter la transmission des chefs d'exploitation agricole et des chefs d'entreprise
- Maintenir un tissu dense de TPE et PME artisanales et commerciales
- Accompagner et développer l'économie circulaire et l'Économie Sociale et Solidaire
- Rendre attractif le territoire pour de nouvelles entreprises

2. Poursuivre le maillage de proximité des services à la population :

- Maintenir les services et les équipements de proximité
- Revitaliser les bourgs ruraux
- Faciliter la mobilité et l'accès aux services, aux emplois, aux loisirs

3. Promouvoir le territoire par la valorisation de l'offre du Périgord Vert :

- Communiquer à l'extérieur du territoire pour renforcer son attractivité
- Communiquer à l'intérieur du territoire pour renforcer l'identité « Périgord Vert »

4. Professionnaliser les acteurs et favoriser leur mise en réseau :

- Encourager et accompagner la formation des acteurs, leur professionnalisation
- Faciliter les mutualisations, les échanges d'expériences et de connaissances
- Mettre en réseau les personnes et les entreprises

DISCUSSION :

Pour plusieurs participants, la stratégie 2 sur le bien vivre et le bien vieillir semble difficile à appliquer car trop ciblée. Elle est réductrice en ne s'adressant qu'à un public ciblé : les personnes âgées. Il est précisé que cette stratégie renvoie à la création et au développement d'une économie autour du vieillissement de la population, donc la création d'emplois et le maintien de services pour que des jeunes et des actifs puissent vivre en Périgord Vert.

La stratégie 1 sur un territoire de qualité semble la plus adaptée. Il faudrait cependant aborder la création d'emplois de manière plus explicite. De plus, cette stratégie est la plus englobante, elle pourrait regrouper les trois autres. Elle pourrait également être en continuité avec l'actuel programme Leader en ce qui concerne la politique d'accueil.

En ce qui concerne la stratégie 4 sur le renouvellement démographique, il faudrait davantage montrer que l'on poursuit la stratégie menée à bien par le Pays Périgord Vert avec le programme Leader actuel.

Enfin, il est précisé qu'il reste à définir des critères d'évaluation des projets.

- **La stratégie qui a remporté le plus d'adhésion est la stratégie « 1 – Un territoire de qualité pour renforcer son attractivité ».**

Exemple de projets structurants pour le Programme Leader 2014-2020 :

La réunion s'est terminée par l'énumération de projets ou idées de projets qui pourraient être structurants :

- Projets autour des vélo-routes, voies vertes ;
- Sites d'hébergement de groupes touristiques ou pluridisciplinaires ;
- Tiers-lieux, maisons de services pluridisciplinaires ;
- Plate-forme mobilité ;
- Réseau de sites d'information, d'espaces scénographiques ;
- Plate-forme énergie-climat (territoire à énergie positive) ;
- Maison de la rivière Dronne.

En conclusion, les participants ont été remerciés de leur participation et invités à l'Assemblée Générale élargie du Pays Périgord Vert le 29 septembre à laquelle sera validé le projet de territoire final.

Contact :

Valérie Dumas
Stagiaire Projet de territoire
Pays Périgord Vert
05 53 06 01 00
valerie.dumas@perigord-vert.com
[Rubrique projet de territoire](#)